

**Avis des sociétés**

**ETATS FINANCIERS**

**Assurances BIAT**

**Siège Social :** Immeuble Assurances BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II

La société Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Chiheb GHANMI « La Générale d'Audit et Conseil » & M Cherif BEN ZINA (Cabinet CMC).

**Bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2025**  
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
<b>AC 1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	4 256 729	3 130 046	1 126 684	375 837
AC13 Fonds de commerce	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	149 656	-	149 656	426 472
	<b>4 406 385</b>	<b>3 130 046</b>	<b>1 276 339</b>	<b>802 308</b>
<b>AC 2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	1 797 601	1 701 239	96 361	127 088
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	4 250 635	3 603 155	647 480	692 824
	<b>6 048 235</b>	<b>5 304 394</b>	<b>743 841</b>	<b>819 912</b>
<b>AC 3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	157 988	643 372	659 399
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	26 770 501	-	26 770 501	13 315 650
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	38 649 329	6 831 345	31 817 984	29 434 694
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	615 365 325	-	615 365 325	568 597 765
AC334 Autres prêts	532 339	-	532 339	767 888
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financier	360 000 000	-	360 000 000	226 500 000
AC336 Autres dépôts	-	-	-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises de	684 590	-	684 590	645 584
	<b>1 042 803 443</b>	<b>6 989 333</b>	<b>1 035 814 110</b>	<b>839 920 979</b>
<b>AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provisions pour primes non acquises	8 248 965	-	8 248 965	8 826 354
AC520 Provisions d'assurance vie	1 983 719	-	1 983 719	337 909
AC530 Provision pour sinistres (vie)	1 511 204	-	1 511 204	1 434 231
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	22 408 786	-	22 408 786	18 549 012
AC540 Provision pour PB ( vie)	-	-	-	-
AC541 Provision pour PB ( Non vie)	734 086	-	734 086	713 232
	<b>34 886 760</b>	<b>-</b>	<b>34 886 760</b>	<b>29 860 739</b>
<b>AC 6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	2 315 565	-	2 315 565	1 911 915
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	25 141 408	11 326 518	13 814 890	12 287 950
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assuran	4 183 582	1 690 300	2 493 281	3 566 629
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	4 742 002	824 088	3 917 913	4 199 191
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	131 128	-	131 128	115 144
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publicu	1 492 926	-	1 492 926	2 164 688
AC633 Débiteurs divers	1 237 950	-	1 237 950	3 873 458
	<b>39 244 561</b>	<b>13 840 907</b>	<b>25 403 654</b>	<b>28 118 976</b>
<b>AC 7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 603 081	-	7 603 081	11 662 571
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 875 227	-	2 875 227	2 636 905
AC722 Autres charges a repartir	366 097	-	366 097	798 478
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	22 054 609	-	22 054 609	17 491 122
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation	4 664 424	-	4 664 424	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	<b>37 563 437</b>	<b>-</b>	<b>37 563 437</b>	<b>32 589 076</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1 164 952 822</b>	<b>29 264 680</b>	<b>1 135 688 143</b>	<b>932 111 990</b>

**Bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2025**  
*(Unité : en Dinars)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	45 536 597	37 537 661
CP5 Résultats reportés	35 601 135	24 331 453
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>103 137 732</b>	<b>83 869 114</b>
CP6 Résultat de l'exercice	25 648 843	19 869 682
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>128 786 575</b>	<b>103 738 796</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		
<b>PA1 Autres Passifs Financiers</b>		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	-	-
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23 Autres provisions	1 000 000	500 000
	<b>1 000 000</b>	<b>500 000</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA310 Provision pour primes non acquises	35 573 936	34 698 248
PA320 Provision pour assurance vie	780 799 717	620 664 290
PA330 Provision pour sinistres (vie)	25 026 258	21 788 353
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	100 004 135	91 186 390
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)	13 227 388	9 753 967
PA341 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	2 820 636	2 790 987
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	-	-
	<b>957 452 071</b>	<b>780 882 234</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>		
	18 745 975	17 362 687
	<b>18 745 975</b>	<b>17 362 687</b>
<b>PA6 Autres Dettes</b>		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	5 984 929	4 898 998
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	9 821 574	11 242 729
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
<b>PA63 Autres dettes</b>		
PA631 Dépôts et cautionnements reçues		
PA632 Personnel	493 458	517 650
PA633 Etat ,organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 142 561	6 428 829
PA634 Créanciers divers	4 842 764	4 808 599
PA64 Ressources spéciales		
	<b>28 285 286</b>	<b>27 896 806</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	1 417 820	1 731 467
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	416	-
PA72 Ecart de conversion		
	<b>1 418 236</b>	<b>1 731 467</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>1 135 688 143</b>	<b>932 111 990</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance  
et / ou de la réassurance Non Vie  
Arrêté au 31 Décembre 2025  
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2025	Cessions et rétrocession 31/12/2025	Opérations Nettes 31/12/2025	Opérations Nettes 31/12/2024
<b>PRNV 1</b>	<b><u>Primes acquises</u></b>				
PRNV11	Primes émises et acceptées	109 765 361	-24 320 983	85 444 378	77 528 701
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-875 689	-577 389	-1 453 078	-1 446 189
		<b>108 889 672</b>	<b>-24 898 372</b>	<b>83 991 300</b>	<b>76 082 512</b>
<b>PRNT3</b>	<b><u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u></b>	<b>11 403 450</b>		<b>11 403 450</b>	<b>10 527 675</b>
<b>PRNV2</b>	<b><u>Autres produits techniques</u></b>	<b>30 865</b>		<b>30 865</b>	<b>243 773</b>
<b>CHNV1</b>	<b><u>Charges de sinistres</u></b>				
CHNV11	Montants payés	-68 695 757	13 243 449	-55 452 308	-49 819 872
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	-8 817 745	3 859 774	-4 957 972	-4 570 362
		<b>-77 513 503</b>	<b>17 103 223</b>	<b>-60 410 280</b>	<b>-54 390 233</b>
<b>CHNV 2</b>	<b><u>Variation des autres provisions techniques</u></b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>6 328</b>
<b>CHNV3</b>	<b><u>Participation aux bénéfices et ristournes</u></b>	<b>-29 649</b>	<b>20 854</b>	<b>-8 795</b>	<b>-131 712</b>
<b>CHNV 4</b>	<b><u>Frais d'exploitation</u></b>				
CHNV41	Frais d'acquisition	-20 707 842		-20 707 842	-19 635 890
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	238 321	313 647	551 968	-584 095
CHNV43	Frais d'administration	-10 345 156		-10 345 156	-11 377 199
CHNV44	Commissions recues des réassureurs		5 699 534	5 699 534	5 968 714
		<b>-30 814 677</b>	<b>6 013 181</b>	<b>-24 801 496</b>	<b>-25 628 469</b>
<b>CHNV5</b>	<b><u>Autres charges techniques</u></b>		<b>-592 108</b>	<b>-592 108</b>	<b>-395 643</b>
<b>CHNV6</b>	<b><u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u></b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RTNV6</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	<b>11 966 159</b>	<b>-2 353 222</b>	<b>9 612 937</b>	<b>6 314 230</b>

Etat de résultat technique de l'assurance  
et / ou de la réassurance Vie  
Arrêté au 31 Décembre 2025  
(Unité : en Dinars)

		Opérations Brutes 31/12/2025	Cessions et rétrocession 31/12/2025	Opérations Nettes 31/12/2025	Opérations Nettes 31/12/2024 (*)
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	208 416 161	-3 807 409	204 608 752	165 286 914
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	66 786 280		66 786 280	53 076 609
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	66 786 280	0	66 786 280	53 076 609
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements	1 082 479		1 082 479	1 134 666
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change	551 943		551 943	713 576
	sous total 2	1 634 423	0	1 634 423	1 848 242
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	2 451
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-62 245 124	483 196	-61 761 928	-43 338 503
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-3 237 905	76 973	-3 160 932	-1 175 539
	sous total 3	-65 483 029	560 169	-64 922 861	-44 514 041
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-160 135 427	1 645 810	-158 489 617	-132 650 501
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-3 473 422	1 598 567	-1 874 855	-2 283 621
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-15 078 881		-15 078 881	-11 590 080
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0		0	0
CHV43	Frais d'administration	-2 499 571		-2 499 571	-2 160 984
CHV44	Commission recues des réassureurs		299 058	299 058	226 104
	sous total 5	-17 578 451	299 058	-17 279 394	-13 524 960
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>			0	0
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	0	-45 634	-45 634	-120 124
CHV 92	Correction de valeur sur placement	-810 291		-810 291	-2 193 679
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	sous total 6	810 291	-45 634	-855 925	-2 313 803
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	29 356 244	250 560	29 606 804	24 927 289

(\*) Chiffres Retraités à des fins de comparabilité

Etat de résultat  
Arrêté au 31 Décembre 2025  
(Unité : en Dinars)

	31/12/2025	31/12/2024 (*)
RNTV      Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	9 612 937	6 314 230
RTV        Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	29 606 804	24 927 289
PRNT1     Produits des placements		
PRNT11    Revenus des placements	18 007 023	16 690 269
PRNT12    Produits des autres placements	-	-
sous total 1 a	18 007 023	16 690 269
PRNT13    Reprise de corrections de valeur sur placements	115 572	215 613
PRNT14    Profits provenant de la réalisation des placements	107 072	481 773
sous total 1	222 645	697 386
PRNT3     Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1     Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)	-112 444	-501 839
CHNT11    Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-466	-104 332
CHNT12    Correction des valeur sur placements	-111 979	-365 209
CHNT13    Pertes provenant de la réalisation des placements	0	-32 299
CHNT2     Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-11 403 450	-10 527 675
PRNT2     Autres produits non techniques	160 357	305 177
CHNT3     Autres charges non techniques	-1 441 697	-606 268
Résultat provenant des activités ordinaires	44 652 175	37 298 570
CHNT4     Impôts sur le résultat	-15 836 109	-14 524 074
CHNT42    Impôt sur les Sociétés	-15 836 109	-14 524 074
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	28 816 065	22 774 497
PRNT4     Gains extraordinaires	-	-
CHNT5     Pertes extraordinaires	-3 167 222	- 2 904 815
Résultat extraordinaire		
Résultat net de l'exercice	25 648 843	19 869 682

(\*) Chiffres Retraités à des fins de comparabilité

**Etat de flux de trésorerie**  
**Arrêté au 31 Décembre 2025**  
*(Unité : en Dinars)*

	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	315 554 259	276 612 256
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 121 374 592	- 91 053 462
- Encaissement des primes reçues acceptations	1 622 822	1 342 683
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 624 021	- 1 478 310
- Commissions versées sur les acceptations	- 440 777	- 275 498
- Décaissements des primes pour les cessions	- 24 787 918	- 34 468 636
- Encaissement des sinistres pour les cessions	11 652 354	8 758 811
- Commissions reçues sur les Cessions	4 851 973	9 067 495
- Commissions versées aux intermédiaires	- 5 269 802	- 7 347 376
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 27 357 934	- 25 193 563
- Variation des dépôts auprès des cédantes	2 276 417	- 821 157
- Variation des espèces reçues des cessionnaires	-	-
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	- 7 670 766 425	-5 943 217 604
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	7 477 402 197	5 788 673 959
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 23 106 584	- 20 178 901
- Produits financiers reçus	82 643 414	62 958 517
- Impôt sur les bénéfices payés	- 13 567 668	- 13 254 444
Autres mouvements	- 1 104 219	561 763
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>7 603 495</b>	<b>10 686 533</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u></b>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	- 159 866	- 154 335
- Décaissement provenant de l'acquisition des terrains et constructions destinés à l'exploitation	- 9 193 818	- 4 909 949
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	64 300	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>- 9 289 384</b>	<b>- 5 064 284</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	-	- 4 218 041
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financements</b>	<b>-</b>	<b>- 4 218 041</b>
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de	76 174	29 048
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- 1 762 063</b>	<b>1 375 160</b>
<b><u>Trésorerie de début d'exercice</u></b>	<b>6 450 751</b>	<b>5 075 591</b>
<b><u>Trésorerie de fin d'exercice</u></b>	<b>4 688 688</b>	<b>6 450 751</b>

## Tableau des engagements reçus et donnés

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en Dinars)

Rubriques		31/12/2025	31/12/2024
HB1	Engagements reçus		
HB2	Engagements donnés		
HB21	Avals, cautions et garanties de crédit données		
HB22	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24	Autres engagements donnés		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires		
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6	Autres valeurs détenues par des tiers		

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2025

## 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

- **Dénomination** : Assurances BIAT
- **Siège Social** : Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (Iac II) - Tunis
- **Capital social** : 22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.
- **Nationalité** : Tunisienne
- **Tél.** : (216) 31 300 100
- **Fax** : (216) 71 197 810
- **E-Mail** : [general@assurancesbiat.com.tn](mailto:general@assurancesbiat.com.tn)
- **Site internet** : [www.assurancesbiat.com.tn](http://www.assurancesbiat.com.tn)
- **Forme juridique** : Société anonyme faisant appel public à l'épargne
- **Date de constitution** : 11/06/1997
- **Durée** : 99 ans
- **Exercice social** : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
- **Régime fiscal** : Droit commun
- **Registre du commerce** : B160631997
- **Matricule fiscal** : 0601492D
- **Législation applicable** : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Présentation des états financiers consolidés** : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

## 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 a connu les faits marquants suivants :

- Une évolution du chiffre d'affaires de 14 %, passant de 279,6 MD au 31 décembre 2024 à 318,2 MD au 31 décembre 2025 ;
- Un niveau de recouvrement de créances maîtrisé dans un contexte économique difficile permettant d'atteindre un taux proche de 90 % ;
- La refonte et le renforcement du dispositif commercial pour soutenir le développement de l'activité Non-Vie ;
- La mise en place de l'application digitale « DIMA MAAK » qui offre un accès simple et centralisé aux principaux services pour les produits Automobile, MRH et Assistance Voyage ;
- La continuation du projet de mise en place de la norme IFRS 17 ;
- Le renforcement du réseau d'agents avec l'ouverture de trois nouvelles agences à Sfax et à Tunis ;
- Clôture du contrôle fiscal approfondi pour la période 2020-2023 par la conclusion d'un arrangement avec l'administration fiscale.

### 3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

### 4. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 4.1. ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

#### 4.2. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode D'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	Linéaire
- Matériel informatique	3 ans	Linéaire
- Matériel de transport	5 ans	Linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans	Linéaire
- Terrains et constructions	8mois	
	50 ans	Linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

#### 4.3. PLACEMENTS FINANCIERS

### **Règles de prise en compte :**

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- Les placements dans des entreprises liées et participations.
- Les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

### **Règles d'évaluation :**

#### Titres à revenus variables :

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- La valeur de marché.
- L'actif net.
- Le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice.

#### Les obligations et autres titres à revenus fixes :

- Coût d'entrée des placements :

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

- Evaluation des placements en date d'arrêté :

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.
- Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

#### 4.4. LES PROVISIONS TECHNIQUES

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre de finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

##### Provision pour primes non acquises :

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

##### Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

##### Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

#### **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

#### **4.5. CREANCES**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

##### **Créances nées d'opération d'assurance directe :**

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

##### **Provisions pour dépréciation des créances :**

- Les provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurances (hors créances contentieuses) sont constatées sur la base des taux de provisionnement telles que prévues par la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :
  - o Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances (N et années antérieurs : 100%).
  - o Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 et antérieurs : 100%).
- Les provisions pour dépréciation des créances IDA-HIDA sont constatées sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

##### **Créances nées d'opération de réassurance :**

Les créances nées d'opérations de réassurance comprennent les soldes débiteurs des comptes courants des réassureurs, des courtiers de réassurance et des cédantes.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

### Autres créances

Les autres créances comprennent les créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

#### **4.6. REPARTITION DES CHARGES**

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

## NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

### A) NOTES SUR LE BILAN

#### I. NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

##### AC1- Actifs incorporels :

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2025 un montant net de 1 276 339 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements			Valeur nette 2025
					01/01/25	Dotations 2025	31/12/25	
Logiciels	3 229 821	491 406	535 503	4 256 729	2 853 984	276 062	3 130 046	1 126 684
Logiciels En Cours	426 472	258 687	-535 503	149 656	0	0		149 656
<b>Total</b>	<b>3 656 292</b>	<b>750 093</b>	<b>0</b>	<b>4 406 385</b>	<b>2 853 984</b>	<b>276 062</b>	<b>3 130 046</b>	<b>1 276 339</b>

##### AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2025 un montant net de 743 841 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2025	Amortissements				Valeur nette 2025
					01/01/25	Dotations 2025	Cessions	31/12/25	
Aménagements, Agencements et Installations	1 758 635	38 966		1 797 601	1 631 547	69 693	0	1 701 239	96 361
Matériels de transport	578 079		-81 301	496 779	284 553	82 088	-81 301	285 340	211 438
Matériels informatique	2 646 700	289 378	-134 394	2 801 685	2 288 186	252 057	-134 394	2 405 849	395 836
Mobiliers et Matériels de Bureau	1 019 881	23 256	-90 966	952 171	979 099	23 834	-90 966	911 966	40 205
<b>Total</b>	<b>6 003 296</b>	<b>351 600</b>	<b>-306 661</b>	<b>6 048 235</b>	<b>5 183 384</b>	<b>427 671</b>	<b>-306 661</b>	<b>5 304 394</b>	<b>743 841</b>

##### AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2025 un montant net de 1 035 814 110 DT contre un montant de 839 920 979 DT au 31/12/2024 soit une augmentation de 195 893 131 DT et se détaillent comme suit :

Libellé		31/12/2025	31/12/2024
Placement immobiliers	AC31	27 571 861	14 117 010
Actions autres titres a revenu variable et part dans les FCP	AC331	38 649 329	35 459 830
Obligations et autres titres a revenu fixe	AC332	615 365 325	568 597 765
Autres prêts		532 339	767 888
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	AC335	360 000 000	226 500 000
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		684 590	645 584
Amortissements construction d'exploitation	AC31	-157 988	-141 961
Provisions pour dépréciation des Placements	AC331	-6 831 345	-6 025 135
<b>Total</b>		<b>1 035 814 110</b>	<b>839 920 979</b>

### AC31- Placements immobiliers

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Constructions	801 360	801 360	0
Terrains	11 380 199	11 380 199	0
Constructions en cours	15 390 302	1 935 452	13 454 851
<b>Total 1</b>	<b>27 571 861</b>	<b>14 117 010</b>	<b>13 454 851</b>
Amortissements construction d'exploitation	-157 988	-141 961	-16 027
<b>Total 2</b>	<b>27 413 873</b>	<b>13 975 049</b>	<b>13 438 824</b>

### AC331- Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Actions cotées	2 620 060	2 284 241	335 819
Actions non cotées	18 268 657	19 793 657	-1 525 000
Actions OPCVM	17 760 612	13 381 932	4 378 680
<b>Total1</b>	<b>38 649 329</b>	<b>35 459 830</b>	<b>3 189 499</b>
Provisions pour dépréciation des Placements	-6 831 345	-6 025 135	-806 210
<b>Total 2</b>	<b>31 817 984</b>	<b>29 434 694</b>	<b>2 383 289</b>

### AC332- Obligations et autres titres à revenu fixe

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Placements BTA	124 202 325	110 950 765	13 251 560
Emprunts Emis par l'ETAT	80 000 000	84 000 000	-4 000 000
Emprunts obligataires privés	411 163 000	373 647 000	37 516 000
<b>Total</b>	<b>615 365 325</b>	<b>568 597 765</b>	<b>46 767 560</b>

### AC333- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Ce poste totalise au 31/12/2025 un montant net des provisions de 360 000 000 DT contre 226 500 000 DT au 31/12/2024 soit une évolution de 133 500 000 DT et comporte principalement des certificats de dépôts.

### **AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques**

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2025 un montant net de 34 886 760 DT contre 29 860 739 DT au 31/12/2024 soit une évolution de 5 026 022 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé		31/12/2025	31/12/2024	Variation
- Provisions pour primes non acquises	AC510	8 248 965	8 826 354	-577 389
- Provisions d'assurances vie		1 983 719	337 909	1 645 810
- Provisions pour sinistres vie		1 511 204	1 434 231	76 973
- Provisions pour sinistres non-vie	AC531	22 408 786	18 549 012	3 859 774
- Provision pour Participation aux Bénéfices Non-vie (PB)		734 086	713 232	20 854
<b>Total</b>		<b>34 886 760</b>	<b>29 860 739</b>	<b>5 026 022</b>

#### AC510- Provisions pour primes non acquises

Libellé		31/12/2025	31/12/2024	Variation
-Transport		843 357	1 239 725	-396 367
- Incendie		2 057 632	1 721 389	336 243
- Construction		4 695 430	5 230 514	-535 084
- Responsabilité civile Général		248 351	245 861	2 490
- Risque Divers		119 312	71 558	47 755
- Groupe Maladie		284 883	317 308	-32 425
<b>Total</b>		<b>8 248 965</b>	<b>8 826 354</b>	<b>-577 389</b>

#### AC531- Provisions pour sinistres non-vie

Libellé		31/12/2025	31/12/2024	Variation
-Automobile		4 241 016	4 876 451	-635 435
-Transport		3 919 708	2 245 902	1 673 805
- Incendie		7 083 810	5 131 506	1 952 304
- Construction		1 151 938	1 128 135	23 803
- Responsabilité civile Général		923 161	676 139	247 022
- Risque Divers		1 634 223	2 024 850	-390 628
- Groupe Maladie		715 931	486 078	229 854
- Accidents Corporels		2 738 999	1 979 951	759 048
<b>Total</b>		<b>22 408 786</b>	<b>18 549 012</b>	<b>3 859 774</b>

#### AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2025 un montant net des provisions de 25 403 654 DT contre 28 118 976 DT au 31/12/2024 soit une baisse de -2 715 321DT :

#### AC611- Primes Acquises et non émises

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
- Primes acquises non émises Transports	107 862	73 436	34 426
Primes acquises non émises Incendie			0
- Primes acquises non émises Risques Divers	22 025	22 025	0
- Primes acquises non émises Responsabilité civile Général	83 643	87 533	-3 890
- Primes acquises non émises Groupe Maladie	1 428 067	1 324 162	103 905
- Primes acquises non émises Accidents Corporels	373 721	174 374	199 347
- Primes acquises non émises Vie	300 247	230 386	69 862
<b>Total</b>	<b>2 315 565</b>	<b>1 911 915</b>	<b>403 650</b>

#### AC612- Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	5 439 739	5 496 287	-56 548
- Créances affaires directes en cours	14 854 227	13 933 230	920 997
- Créances courtiers d'assurances en cours	4 847 442	3 223 368	1 624 074
- Provisions pour créances douteuses (*)	-11 326 518	-10 364 936	-961 582
<b>Total</b>	<b>13 814 890</b>	<b>12 287 950</b>	<b>1 526 941</b>

(\*) Au 31/12/2025 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 11 326 518 DT calculée conformément à la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :

- Provision pour créances contentieuses provisionnée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés provisionnée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été provisionnée comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances	100%	100%	100%
	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023 et Ant
Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct	0%	20%	100%

#### AC613 - Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2025 ce poste totalise un montant total net de 2 493 281 DT contre 3 566 629 DT au 31/12/2024 soit une baisse de -1 073 348DT.

Au 31/12/2025, Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 1 690 300 DT calculées comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

### AC62 - Créances nées d'opération de réassurances

Ce poste totalise au 31/12/2025 un montant net de 3 917 913 DT contre 4 199 191 DT au 31/12/2024 soit une baisse de -281 278 DT.

Au 31/12/2025, Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 824 088 DT calculée comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022 et Antérieurs
Taux appliqués sur créances de réassurances	0%	20%	50%	100%

### AC63 - Autres Créances

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
- Personnel	131 128	115 144	15 984
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 492 926	2 164 688	-671 762
-Débiteurs divers (*)	1 237 950	3 873 458	-2 635 507
<b>Total</b>	<b>2 862 005</b>	<b>6 153 290</b>	<b>-3 291 285</b>

(\*) Dont un montant de 998 350 DT relatif aux avances sur construction Siège.

### AC7 - Autres éléments d'actif

#### AC71 - Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2025 de 7 603 081 DT contre 11 662 571 DT au 31/12/2024.

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
- Comptes courants bancaires	4 682 246	6 448 611	-1 766 365
- Caisse	6 442	2 140	4 302
- Valeurs a l'encaissement	1 905 699	4 340 061	-2 434 361
- Caisse du trésor public	1 008 693	871 759	136 934
<b>Total</b>	<b>7 603 081</b>	<b>11 662 571</b>	<b>-4 059 490</b>

#### AC721 - Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2025, le solde est de 2 875 227 DT répartis par branche comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
- Frais d'acquisition reportés Automobile	1 218 761	987 794	230 968
- Frais d'acquisition reportés Transports	56 580	90 138	-33 557
- Frais d'acquisition reportés Incendie	1 228 474	1 152 677	75 797
- Frais d'acquisition reportés Risques Divers	26 701	18 755	7 946
- Frais d'acquisition reportés Responsabilité civile Général	254 794	298 850	-44 055
- Frais d'acquisition reportés Construction	70 374	67 426	2 948
- Frais d'acquisition reportés Maladie	430	562	-132
- Frais d'acquisition reportés Accidents Corporels	19 111	20 703	-1 593
<b><u>Total</u></b>	<b><u>2 875 227</u></b>	<b><u>2 636 905</u></b>	<b><u>238 321</u></b>

#### AC722 - Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 366 097 DT au 31/12/2025 contre 798 478 DT au 31/12/2024.

#### AC731 - Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor...), ils présentent au 31/12/2025 un montant net de 22 054 609 DT contre 17 491 122 DT au 31/12/2024.

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
- Intérêts courus non échus	23 153 840	18 599 373	4 554 468
- Produits constatés d'avance (Billet de trésorerie et certificat de dépôt)	-1 099 231	-1 108 251	9 019
<b><u>Total</u></b>	<b><u>22 054 609</u></b>	<b><u>17 491 122</u></b>	<b><u>4 563 487</u></b>

## II. NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

### CP - CAPITAUX PROPRES

A la date du 31/12/2025, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Résultats reportés 2024 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31 12 2024 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	30 000 000	537 661	24 331 453	19 869 682	103 738 796
Augmentation du capital									0
Réaffectation des réserves						-601 064			-601 064
Autres Mouvements									0
-Réserves Légales									0
-Réserve pour réinvestissement					8 000 000			-8 000 000	0
-Dividendes								0	0
-Fonds Social						600 000		-600 000	0
-Résultats reportés							11 269 682	-11 269 682	0
-Réserves Extraordinaires									0
Résultat net 31 12 2025								25 648 843	25 648 843
Solde au 31 12 2025 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	38 000 000	536 597	35 601 135	25 648 843	128 786 515

### PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 957 452 071 DT contre 780 882 234 DT en 2024 soit une augmentation de 176 569 837 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

#### PA310 - Les provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises totalisent 35 573 936 DT en 2025 contre 34 698 248 DT en 2024 soit une évolution de 875 689 DT détaillée par branches comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
- Auto	16 402 067	14 856 907	1 545 160
- Transports	979 813	1 443 737	-463 924
- Incendie	10 504 914	9 745 608	759 305
- Constructions	5 230 980	5 870 026	-639 046
- Responsabilité civile Général	1 684 981	2 027 578	-342 597
- Risque Divers	283 020	224 719	58 301
- Groupe Maladie	335 156	373 304	-38 148
- Accidents Corporels	153 006	156 369	-3 363
<b>Total</b>	<b>35 573 936</b>	<b>34 698 248</b>	<b>875 689</b>

### PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie)

Les provisions mathématiques vie totalisent 780 799 717 DT au 31/12/2025, contre 620 664 290 DT au 31/12/2024 soit une évolution de 160 135 427 DT.

### PA330 - Les provisions pour sinistres vie

Au 31/12/2025, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 25 026 258 DT contre 21 788 353 DT en 2024 soit une évolution de 3 237 905 DT.

### PA331 - Les provisions pour sinistres non-vie (net des prévisions pour recours à encaisser)

Les provisions pour sinistres non-vie totalisent au 31/12/2025 un montant de 100 004 135 DT contre 91 186 390 DT en 2024 soit une évolution de 8 817 745 DT détaillée par branches comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2025			Montant au 31/12/2024			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	65 774 825	2 175 680	63 599 145	64 957 413	2 137 304	62 820 109	817 412	38 376	779 036
- Transports	4 802 506		4 802 506	2 949 178		2 949 178	1 853 328	0	1 853 328
- Incendie	12 114 312		12 114 312	9 216 526		9 216 526	2 897 786	0	2 897 786
- Constructions	1 807 217		1 807 217	1 754 733		1 754 733	52 484	0	52 484
- Responsabilité civile Général	5 426 004		5 426 004	4 775 650		4 775 650	650 354	0	650 354
- Risque Divers	2 593 179		2 593 179	2 319 451		2 319 451	273 729	0	273 729
- Assurances	159 183		159 183	110 165		110 165	49 018	0	49 018
- Groupe Maladie	4 624 022		4 624 022	3 103 740		3 103 740	1 520 282	0	1 520 282
- Accidents Corporels	4 878 566		4 878 566	4 136 838		4 136 838	741 728	0	741 728
<b>Total</b>	<b>102 179 815</b>	<b>2 175 680</b>	<b>100 004 135</b>	<b>93 323 694</b>	<b>2 137 304</b>	<b>91 186 390</b>	<b>8 856 122</b>	<b>38 376</b>	<b>8 817 745</b>

### PA340 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)

Ces provisions présentent un solde de 13 227 388 DT contre 9 753 967 DT en 2024, et comporte principalement la participation aux bénéficiaires concernant la branche Epargne.

### PA341 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)

Ces provisions présentent un solde de 2 820 636 DT contre 2 790 987 DT en 2024 et concernant les branches Santé, Transport et IRDS.

### PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires

Le solde de ce poste au 31/12/2025 est de 18 745 975 DT contre 17 362 687 DT en 2024. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

**PA6 - Autres dettes**

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2025 à 28 285 286 DT contre 27 896 806 DT au 31/12/2024 (dont principalement dettes envers réassureurs de 9 821 574 DT).

**PA7 - Autres passifs**

Le solde de ce poste au 31/12/2025 est de 1 418 236 DT contre 1 731 467 DT au 31/12/2024 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

## B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### 1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

#### PRV1 - Primes acquises

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 204 608 752 DT contre 165 286 914 DT en 2024 soit une évolution de 39 321 838 DT détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	208 346 299	168 801 932	39 544 368
Variation des primes acquises non émises	69 862	28 904	40 958
<b>Sous-total</b>	<b>208 416 161</b>	<b>168 830 836</b>	<b>39 585 325</b>
Primes cédées	-3 807 409	-3 543 922	-263 487
<b>Total</b>	<b>204 608 752</b>	<b>165 286 914</b>	<b>39 321 838</b>

#### PRV2 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2025 totalisent 86 650 370 DT, les produits des placements non affectés directement en vie totalisent 18 229 667 DT.

Les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 68 420 703 DT et proviennent en totalité des placements affectés directement aux branches Vie qui couvrent à 100% les Provisions techniques Vie.

#### CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 64 922 861 DT contre 44 514 041 DT en 2024, soit une augmentation de 20 408 819 DT, répartie comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Sinistres payés	-62 245 124	-44 535 240	-17 709 884
Part des réassureurs dans les sinistres	483 196	1 196 737	-713 542
Variation des provisions pour sinistres	-3 237 905	-1 317 078	-1 920 827
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	76 973	141 540	-64 567
<b>Total</b>	<b>-64 922 861</b>	<b>-44 514 041</b>	<b>-20 408 819</b>

#### CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de -158 489 617 DT (dont une part de réassurances de 1 645 810 DT) contre 132 650 501 DT (dont une part de réassurances de -89 938 DT) en 2024, soit une évolution de charge de 25 839 116 DT.

#### CHV4 - Frais d'exploitation

- Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers et aux agents d'assurances, totalisent un montant de 15 078 881 DT en 2025 contre 11 590 080 DT en 2024.
- Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 2 499 571 DT en 2025 contre 2 160 984 DT en 2024.
- Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2025 pour un montant de 299 058 DT contre 226 104 DT en 2024.

#### CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 922 735 DT en 2025, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 810 291 DT.

	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Charges de placements	810 291	112 444	922 735

## 2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

### PRNV1 - PRIMES ACQUISES

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2025 à 83 991 300 DT contre 76 082 512 DT en 2024, soit une évolution 7 908 788 DT détaillée comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	109 437 416	110 310 367	-872 950
Variation des primes acquises non émises	333 788	303 178	30 610
Primes à annuler	-5 844	126 535	-132 378
Variation des primes non acquises "PNA"	-875 689	-5 040 158	4 164 470
<b>Sous-total 1</b>	<b>108 889 672</b>	<b>105 699 921</b>	<b>3 189 752</b>
Primes cédées	-24 320 983	-33 211 378	8 890 395
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	-577 389	3 593 969	-4 171 359
<b>Total</b>	<b>83 991 300</b>	<b>76 082 512</b>	<b>7 908 788</b>

### PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2025 totalisent 86 650 370 DT, les produits des placements directement affectés en vie 68 420 703 DT et en capitaux propres 2 553 745 DT. Les produits de placements non affectés totalisent 15 675 922 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non-

x Reliquat des produits des  
placements non affectés directement  
(après affectation produit Vie & KP)

Capitaux propres (non affectés) + Provisions techniques non-  
vie

Soit :

Provisions techniques non-vie	138 398 707
Capitaux propres (non affectés) + provisions techniques non-vie	190 251 848
Reliquat des produits des placements non affectés	15 675 922

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non-vie s'élèvent à 11 403 450 DT.

**CHNV1 - Charges de sinistres**

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 60 410 280 DT pour l'exercice 2025 contre 54 390 233 DT au titre de l'exercice 2024, soit une évolution de 6 020 046 DT, répartie comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Sinistres payés	-68 695 757	-56 258 452	-12 437 306
Part des réassureurs dans les sinistres	13 243 449	6 438 580	6 804 869
Variation des provisions pour sinistres	-8 817 745	-6 126 048	-2 691 697
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	3 859 774	1 555 686	2 304 088
<b><u>Total</u></b>	<b><u>-60 410 280</u></b>	<b><u>-54 390 233</u></b>	<b><u>-6 020 046</u></b>

**CHNV4 - Frais d'exploitation**

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers et aux agents d'assurances, totalisent un montant de 20 707 842 DT en 2025 contre 19 635 890 DT en 2024.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 551 968 DT en 2025 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant positif de 313 647 DT) contre une variation négative de -584 095 DT en 2024.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non-vie est de 10 345 156 DT en 2025 contre 11 377 199 DT en 2024.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2025 pour un montant de 5 699 534 DT contre 5 968 714 DT en 2024.

### CHNV5 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à 592 108 DT contre 395 643 DT au 31/12/2024.

### 3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2025	2024
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non-vie	9 612 937	6 314 230
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	29 606 804	24 927 289
PRNT1	Produits des placements	18 229 667	17 387 655
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non-vie)	-112 444	-501 839
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-466	-104 332
CHNT12	Correction des valeurs sur placements	-111 979	365 209
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements		-32 299
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-11 403 450	-10 527 675
PRNT2	Autres produits non techniques	160 357	305 177
CHNT3	Autres charges non techniques	-1 441 697	-606 268
<b><u>Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts</u></b>		<b><u>44 652 175</u></b>	<b><u>37 298 570</u></b>
CHNT4	Impôts sur le résultat	-15 836 109	-14 524 074
CHNT41	Impôt sur les Sociétés	-15 836 109	-14 524 074
CHNT5	Contribution de solidarité sociale	-1 583 611	-1 452 407
	Contribution calculée au taux de 4 %	-1 583 611	-1 452 407
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>25 648 843</u></b>	<b><u>19 869 682</u></b>

Le poste CHNT3 Autres charges non techniques présente un solde de 1 441 697 dinars au 31/12/2025 (il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 845 855 dinars et autres charges non techniques pour 595 842 dinars) contre 606 268 dinars au 31/12/2024 (il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 423 151 dinars et autres charges non techniques pour 183 116 dinars).

Tableau de détermination du Résultat Fiscal	2025
Résultat Brut de l'exercice	44 652 175
Réintégrations	4 378 143
Déductions	-3 440 045
<b><u>Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré</u></b>	<b><u>45 590 273</u></b>
Réinvestissement Exonéré	-6 000 000
Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré	39 590 273
Contribution de solidarité sociale 4%	-1 583 611
Contribution calculée au taux de 4 %	-1 583 611
Impôt sur les sociétés	-15 836 109
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>	<b><u>25 648 843</u></b>

### C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 4 688 688 dinars contre 6 450 751 dinars au 31/12/2024, soit une variation négative de -1 762 063 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +7 603 495 dinars en 2025 contre +10 686 533 dinars en 2024.
- Une variation des flux de trésorerie provenant des activités d'investissements de -9 289 384 dinars en 2025 contre une variation -5 064 284 en 2024.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement nulle en 2025 contre -4 218 041 dinars en 2024.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de -76 174 dinars en 2025 contre de -29 048 dinars en 2024.

## D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2025	2024
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

## E) INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

### A. CADRE DE REFERENCE ET CONTEXTE

Conformément aux précisions du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 13 février 2026, et dans le prolongement de son communiqué du 25 décembre 2025, Assurances BIAT présente ci-après les informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Ces informations sont appréciées selon le principe de matérialité financière, tel que défini par le cadre conceptuel de la comptabilité tunisienne (Décret n°96-2459).

La démarche adoptée par Assurances BIAT s'inscrit dans une phase transitoire au titre de l'exercice 2025 et s'inspire des principes directeurs des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, avec pour objectif une structuration progressive du dispositif ESG et de son reporting.

### B. GOUVERNANCE ESG

La gouvernance ESG d'Assurances BIAT s'inscrit dans le cadre global de sa gouvernance d'entreprise, en cohérence avec les orientations stratégiques du groupe BIAT.

Le Conseil d'Administration assure la définition, l'approbation et le suivi de la stratégie ESG, en veillant à son alignement avec les principes de responsabilité sociétale et de développement durable.

Dans une logique d'amélioration continue, la compagnie est engagée dans un processus de structuration de sa gouvernance ESG, incluant la mise en place d'un comité ESG dédié,

rattaché au Comité des Risques. Ce dispositif vise à renforcer l'identification, le suivi et l'intégration des enjeux ESG dans le cadre global de gestion des risques.

À terme, la gouvernance ESG reposera sur une articulation claire entre :

- Le Conseil d'Administration, en charge de la supervision stratégique.
- Le Comité des Risques, en charge de l'intégration et du suivi des risques ESG, y compris climatiques.
- Le Comité ESG, en charge du pilotage opérationnel et de la coordination des initiatives.
- Et la Direction Générale, responsable de la mise en œuvre transversale de la stratégie ESG.

Les enjeux ESG sont ainsi appelés à être progressivement intégrés dans les processus de décision et dans l'allocation des ressources de la compagnie.

### **C. STRATEGIE ESG**

Depuis sa création, Assurances BIAT s'inscrit dans une démarche responsable, traduisant son engagement en faveur du développement durable.

Dans le cadre de son modèle d'affaires, la compagnie engage progressivement l'intégration des enjeux ESG dans ses activités, notamment à travers :

- La prise en compte des risques environnementaux et climatiques dans ses réflexions stratégiques,
- La sensibilisation des parties prenantes à des comportements responsables,
- Et le développement progressif d'initiatives et d'offres intégrant des dimensions environnementales et sociétales.

Cette démarche repose sur trois piliers structurants :

#### **➤ Pilier Gouvernance**

Assurances BIAT œuvre au renforcement d'une gouvernance exemplaire, fondée sur les principes d'intégrité, d'éthique et de transparence.

À ce titre, la compagnie :

- Consolide ses dispositifs de contrôle interne,
- Veille au respect des exigences réglementaires,
- Et met en place des politiques structurées en matière de lutte contre la corruption, de protection des données et de gestion des risques.

#### **➤ Pilier Environnemental**

Dans une optique de réduction de son empreinte environnementale, Assurances BIAT met en œuvre des actions concrètes visant à limiter l'impact de ses activités, notamment :

- La mise en place de solutions de transport collectif pour les collaborateurs,

- L'adoption de règles internes favorisant un environnement de travail sain,
- Et la réalisation d'actions de sensibilisation environnementale, incluant des initiatives telles que le reboisement.

Par ailleurs, la compagnie porte une attention particulière aux risques climatiques susceptibles d'impacter ses activités, notamment à travers l'évolution de la fréquence et de la sévérité des événements naturels.

#### ➤ Pilier Social

La santé, la sécurité et le bien-être des collaborateurs constituent une priorité majeure.

Assurances BIAT veille à offrir un environnement de travail sain et favorable, tout en développant des initiatives en faveur :

- De l'égalité des chances,
- Du respect des droits des femmes,
- Et de la sensibilisation aux enjeux de santé et de prévention.

La gestion des ressources humaines intègre progressivement les enjeux ESG, notamment en matière de développement des compétences, d'attractivité et de qualité de vie au travail.

#### D. GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITES ESG

Les risques et opportunités ESG sont appréhendés dans le cadre global du dispositif de gestion des risques de la compagnie.

Dans ce contexte, Assurances BIAT est engagée dans un projet structurant visant à renforcer l'intégration des risques environnementaux, climatiques et sociaux dans son dispositif de pilotage.

Les principaux risques ESG identifiés incluent notamment :

- Les risques climatiques physiques susceptibles d'impacter les portefeuilles assurés,
- Les risques de transition liés aux évolutions réglementaires, économiques et technologiques,
- Ainsi que les risques de réputation.

Une feuille de route est en cours d'élaboration afin de structurer l'identification, l'évaluation et le suivi de ces risques, en cohérence avec la stratégie globale et le modèle d'affaires de la compagnie.

#### E. Indicateurs ESG

Au regard du niveau actuel de maturité de ses dispositifs, des données disponibles et des systèmes d'information, Assurances BIAT n'est pas encore en mesure de publier des indicateurs ESG quantitatifs.

La compagnie est toutefois engagée dans un projet structurant visant à définir un cadre d'indicateurs ESG aligné avec les standards internationaux, incluant notamment :

- Des indicateurs environnementaux (empreinte carbone, consommation de ressources),
- Des indicateurs sociaux (capital humain, conditions de travail),
- Et des indicateurs de gouvernance.

Ces indicateurs feront l'objet d'une définition, d'une fiabilisation et d'une publication progressive au cours des prochains exercices, en cohérence avec les enjeux matériels identifiés.

## **F. Perspective**

Assurances BIAT entend poursuivre la structuration de sa démarche ESG à travers :

- La formalisation de son modèle d'affaires intégrant les enjeux ESG,
- La réalisation d'une analyse de matérialité,
- Et la mise en place d'un dispositif de pilotage et de reporting conforme aux meilleures pratiques internationales.

Cette démarche vise à concilier performance économique, responsabilité sociale et respect de l'environnement, dans une logique de création de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes.

## **G. Cohérence avec les états financiers**

Dans le cadre de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, Assurances BIAT a examiné si les facteurs liés à la durabilité étaient susceptibles d'affecter de manière significative les estimations comptables, les tests de dépréciation des actifs et les provisions et passifs éventuels.

A cette date, la compagnie n'a identifié aucun élément présentant d'incidence financière significative sur sa situation financière, sa performance ou ses perspectives.

## F) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2025

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions/Transferts	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement				-								-	-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	3 229 821	491 406	- 535 503	4 256 729	2 853 984		276 062				3 130 046	-	1 126 684
1.3 Fonds de commerce	-			-								-	-
1.4 Acomptes versés	426 472	258 687	535 503	149 656	-		-				-	-	149 656
	<b>3 656 292</b>	<b>750 093</b>	-	<b>4 406 385</b>	<b>2 853 984</b>	-	<b>276 062</b>	-	-	-	<b>3 130 046</b>	-	<b>1 276 339</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													
2.1 Installations techniques et machines	1 758 635	38 966		1 797 601	1 631 547		69 693				1 701 239	-	96 361
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	4 244 661	312 635	306 661	4 250 635	3 551 837		357 978		306 661		3 603 155	-	647 480
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-		-		-		-	-	-
	<b>6 003 296</b>	<b>351 600</b>	<b>306 661</b>	<b>6 048 235</b>	<b>5 183 384</b>	-	<b>427 671</b>	-	<b>306 661</b>	-	<b>5 304 394</b>	-	<b>743 841</b>
<b>3. Placements</b>													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	14 117 010	13 454 851	-	27 571 861	141 961	-	16 027	-			157 988	-	27 413 873
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	831 325 482	7 685 822 783	7 502 601 273	1 014 546 992	-	6 025 135	-	2 329 308	-	1 523 098	-	6 831 345	1 007 715 648
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	35 459 830	12 120 253	8 930 754	38 649 329	-	6 025 135	-	2 329 308	-	1 523 098	-	6 831 345	31 817 984
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	568 597 765	152 120 830	105 353 270	615 365 325	-	-	-	-	-	-	-	-	615 365 325
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4.4 Autres prêts	767 888	581 700	817 248	532 339	-	-	-	-	-	-	-	-	532 339
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	226 500 000	7 521 000 000	7 387 500 000	360 000 000	-	-	-	-	-	-	-	-	360 000 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	645 584	658 797	619 791	684 590	-	-	-	-	-	-	-	-	684 590
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>846 088 076</b>	<b>7 699 936 432</b>	<b>7 503 221 064</b>	<b>1 042 803 443</b>	<b>141 961</b>	<b>6 025 135</b>	<b>16 027</b>	<b>2 329 308</b>	-	<b>1 523 098</b>	<b>157 988</b>	<b>6 831 345</b>	<b>1 035 814 110</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>855 747 664</b>	<b>7 701 038 125</b>	<b>7 503 527 725</b>	<b>1 053 258 064</b>	<b>8 179 329</b>	<b>6 025 135</b>	<b>719 760</b>	<b>2 329 308</b>	<b>306 661</b>	<b>1 523 098</b>	<b>8 592 428</b>	<b>6 831 345</b>	<b>1 037 834 291</b>

**ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	27 571 861	27 413 873	27 413 873	-157 988
Actions et autres titres à revenu variable	38 649 329	31 817 984	31 817 984	-6 831 345
Obligations et autres titres à revenu fixe	615 365 325	615 365 325	615 365 325	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	532 339	532 339	532 339	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	360 000 000	360 000 000	360 000 000	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	684 590	684 590	684 590	
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<b><u>Total</u></b>	<b>1 042 803 443</b>	<b>1 035 814 110</b>	<b>1 035 814 110</b>	<b>-6 989 333</b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	1 035 129 520	1 035 129 520	1 035 129 520	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	12 058 599	12 058 599	12 058 599	

## ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Exercice de survenance			
Année d'inventaire:	2 021	2 022	2 023
Inventaire 2023			
Règlements cumulés	36 342 697	35 989 220	34 017 207
Provisions pour sinistres	9 418 875	14 446 416	30 349 862
Total charges des sinistres	45 761 572	50 435 636	64 367 069
Primes acquises	73 434 503	87 291 246	94 988 632
% sinistres / primes acquises	62%	58%	68%

Exercice de survenance				
Année d'inventaire:	2 021	2 022	2 023	2 024
Inventaire 2024				
Règlements cumulés	37 202 793	38 799 364	46 459 292	31 711 698
Provisions pour sinistres	7 302 623	10 407 595	16 027 524	31 254 146
Total charges des sinistres	44 505 416	49 206 960	62 486 816	62 965 845
Primes acquises	73 434 503	87 291 246	94 988 632	105 699 921
% sinistres / primes acquises	61%	56%	66%	60%

Exercice de survenance					
Année d'inventaire:	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Inventaire 2025					
Règlements cumulés	38 146 540	40 321 296	49 606 680	46 434 048	42 290 459
Provisions pour sinistres	4 604 988	7 693 274	11 806 163	15 433 665	36 909 671
Total charges des sinistres	42 751 528	48 014 570	61 412 843	61 867 713	79 200 130
Primes acquises	73 434 503	87 291 246	94 988 632	105 699 921	108 889 672
% sinistres / primes acquises	58%	55%	65%	59%	73%

## ANNEXE N° 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	1 928 045	749 428	2 677 474	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1° colonne
Revenu des autres placements	50 280 275	33 692 621	83 972 896	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1° colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
<b><u>Total des produits des placements</u></b>	<b>52 208 320</b>	<b>34 442 050</b>	<b>86 650 370</b>	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	998 480	-76 627	921 853	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)		882	882	CHV91+CHNT13+CHNT12
<b><u>Total charges des placements</u></b>	<b>998 480</b>	<b>-75 745</b>	<b>922 735</b>	

**ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE**

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	31 695 936	176 720 225	208 416 161
Charges de prestations	-8 322 603	-57 160 426	-65 483 029
Charges de provisions d'assurance vie	-9 471 401	-154 137 448	-163 608 849
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
<b>Solde de souscription</b>	<b>13 901 933</b>	<b>-34 577 650</b>	<b>-20 675 717</b>
Frais d'acquisition	-6 010 003	-9 068 878	-15 078 881
Autres charges de gestion nettes	-474 082	-2 025 488	-2 499 571
<b>Charge d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-6 484 085</b>	<b>-11 094 366</b>	<b>-17 578 451</b>
Produits de placements	12 612 016	55 808 686	68 420 703
Charges de placements	-809 875	-416	-810 291
Participation aux résultats et intérêts techniques			
<b>Solde financier</b>	<b>11 802 142</b>	<b>55 808 270</b>	<b>67 610 412</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 807 409		-3 807 409
Part des réassureurs dans les charges de prestations	560 169		560 169
Part des réassureurs dans les charges de provisions	1 645 810		1 645 810
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 598 567		1 598 567
Commissions reçues des réassureurs	299 058		299 058
Intérêt	-45 634		-45 634
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>250 560</b>		<b>250 560</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>19 470 549</b>	<b>10 136 254</b>	<b>29 606 804</b>
<b>Informations complémentaires</b>			
Montant des rachats		46 968 390	46 968 390
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	-158 897 330	-660 156 034	-819 053 364
Provisions techniques brutes à l'ouverture	147 549 761	504 656 849	652 206 610
<b>A déduire</b>			
Provisions devenues exigibles			

**ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE**

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
<b>Primes acquise</b>	41 945 610	5 094 418	14 667 318	1 575 798	3 273 347	2 289 704	5 132 509	31 794 454	3 116 515	108 889 672
Primes émises	43 490 770	4 630 494	15 426 623	936 752	2 930 750	2 348 005	5 132 509	31 756 306	3 113 151	109 765 361
Variation des primes non acquises	-1 545 160	463 924	-759 305	639 046	342 597	-58 301	0	38 148	3 363	-875 689
<b>Charges de prestation</b>	-29 268 132	-2 749 836	-14 156 744	-397 174	-1 468 582	-1 091 552	-51 855	-26 111 378	-2 247 898	-77 543 152
Prestations et frais payés	-28 489 096	-762 642	-11 240 062	-344 690	-818 228	-891 459	-2 837	-24 640 575	-1 506 169	-68 695 757
Charges de provisions pour prestations diverses	-779 036	-1 987 194	-2 916 682	-52 484	-650 354	-200 093	-49 018	-1 470 803	-741 728	-8 847 394
<b>Solde de souscription</b>	12 677 478	2 344 582	510 573	1 178 624	1 804 765	1 198 151	5 080 654	5 683 076	868 617	31 346 521
Frais d'acquisition	-7 946 578	-1 404 793	-4 214 507	-189 797	-905 345	-465 517	-1 633 111	-3 188 841	-521 033	-20 469 521
Autres charges de gestion nettes	-5 492 544	-576 217	-296 358	-99 676	-297 529	-199 272	-228 189	-2 850 274	-305 097	-10 345 156
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	-13 439 122	-1 981 010	-4 510 864	-289 473	-1 202 874	-664 788	-1 861 300	-6 039 115	-826 130	-30 814 677
Produits nets de placements	6 593 184	553 948	1 934 848	579 917	585 914	260 377	13 116	496 737	416 274	11 434 315
<b>Solde financier</b>	6 593 184	553 948	1 934 848	579 917	585 914	260 377	13 116	496 737	416 274	11 434 315
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 731 786	-3 757 565	-11 262 716	-1 200 418	-1 120 736	-1 538 682	-2 754 931	-1 414 623	-116 916	-24 898 372
Part des réassureurs dans les prestations payées	882 150	647 113	9 866 315	130 841	96 965	879 572	476	441 241	298 776	13 243 449
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-635 435	1 673 805	1 952 304	23 803	247 022	-390 628	0	229 854	759 048	3 859 774
Part des réassureurs dans les PB	0	29 014	-8 160	0	0	0	0	0	0	20 854
Commissions reçues des réassureurs	0	969 318	3 112 653	510 466	229 285	433 247	758 212	0	0	6 013 181
Intérêts servis	-121 494	-42 179	-275 379	-72 822	-8 791	-22 114	0	0	-49 329	-592 108
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	-1 606 565	-480 493	3 385 017	-608 130	-556 255	-638 605	-1 996 242	-743 529	891 579	-2 353 222
<b>Résultat technique</b>	4 224 975	437 028	1 319 574	860 938	631 551	155 135	1 236 228	-602 831	1 350 339	9 612 937



**ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Année d'inventaire	2021	2022	2023	2024	2025
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique) * Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	2 560 889	3 255 749	3 737 192	4 873 864	8 029 737
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	1 853 814	2 706 387	5 528 707	7 922 951	9 935 533
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	270 657 360	339 699 313	433 541 545	554 384 009	700 732 004
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les

éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE**

	TOTAL	Raccordement
Primes	208 416 161	PRV1 1° colonne
Charges de prestations	-65 483 029	CHV1 1° colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-163 608 849	CHV2 1° colonne+ CHV3 1° colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)		
<b>Solde de souscription</b>	<b>-20 675 717</b>	
Frais d'acquisition	-15 078 881	CHV41+CHV42 1° colonne
Autres charges de gestion nettes	-2 499 571	CHV43 1° colonne
<b>Charge d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-17 578 451</b>	
Produits de placements	68 420 703	PRV2 1° colonne+PRV4 1° colonne
Charges de placements	-810 291	CHV9 1° colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques		
<b>Solde financier</b>	<b>67 610 412</b>	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 807 409	PRV1 2° colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	560 169	CHV11 2° colonne+CHV12 2° colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	1 645 810	CHV 2 2° colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 598 567	CHV3 2° colonne
Commissions reçues des réassureurs	299 058	CHV44 2° colonne
Intérêt	-45 634	CHV91 2° colonne
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>250 560</b>	
<b>Résultat technique</b>	<b>29 606 804</b>	
<b>Informations complémentaires</b>		
Montant des rachats	46 968 390	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	819 053 364	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	514 835 639	
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		

**ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE**

	Total	Raccordement
<b>Primes acquise</b>	<b>108 889 672</b>	
Primes émises	109 765 361	PRNV11 1° colonne
Variation des primes non acquises	-875 689	PRNV12 1° colonne
<b>Charges de prestation</b>	<b>-77 543 152</b>	
Prestations et frais payés	-68 695 757	CHNV11 1° colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-8 847 394	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1° colonne
<b>Solde de souscription</b>	<b>31 346 521</b>	
Frais d'acquisition	-20 469 521	(CHNV41+CHNV42) 1° colonne
Autres charges de gestion nettes	-10 345 156	CHNV43 1° colonne
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-30 814 677</b>	
Produits nets de placements	11 434 315	PRNT3 1° colonne
<b>Solde financier</b>	<b>11 434 315</b>	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-24 898 372	(PRNV11+PRNV12) 2° colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	13 243 449	CHNV11 2° colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	3 859 774	CHNV12 2° colonne
Part des réassureurs dans les PB	20 854	CHNV3 2° colonne
Commissions reçues des réassureurs	6 013 181	(CHNV42+CHNV44) 2° colonne
Intérêts servis	-592 108	CHNV5 2° colonne
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-2 353 222</b>	
<b>Résultat technique</b>	<b>9 612 937</b>	

	Total
<b>Informations complémentaires</b>	
Provisions pour primes non acquises clôture	35 573 936
Provisions pour primes non acquises ouverture	34 698 248
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	100 004 135
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	91 186 390
Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes à la clôture	2 820 636

Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	2 790 987
Autres provisions techniques clôture	0
Autres provisions techniques ouverture	0
<b><u>A déduire :</u></b>	
Provisions devenus exigibles	

---

# I - RAPPORT GENERAL

**SOCIETE ASSURANCES BIAT**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les actionnaires  
de la Société Assurances BIAT  
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 128 786 575 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 25 648 843 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous

nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 20 Avril 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 avril 2026

La Générale d'Audit et Conseil  
Membre de MGI Worldwide  
Chiheb GHANIMI

P/ CABINET CMC  
Mr Chérif BEN ZINA

## II - RAPPORT SPECIAL

**SOCIETE ASSURANCES BIAT**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les actionnaires  
de la Société Assurances BIAT  
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I - Conventions réglementées :**

**I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :**

1. La BIAT et Assurances BIAT ont signé un protocole d'accord en date du 30 Décembre 2021 afin de définir les termes et les conditions de la couverture des montants des échéances des crédits accordées par la banque et ayant fait l'objet de report conformément aux mesures de soutien prises dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19.

Le capital assuré par les contrats adhésions initiaux est étendu pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 au montant restant dû des échéances reportées à la date du décès ou de la consolidation de l'IAD survenant pendant cette période. Cette couverture sera soumise aux mêmes conditions de garantie et d'exclusions que celles du contrat d'assurances initial.

La couverture complémentaire est accordée sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 moyennant le paiement par la BIAT d'une prime d'assurance globale de 82 900 DT dès la signature du protocole et qui ne donne pas lieu au règlement d'une commission d'intermédiation.

Le montant de la prime d'assurance détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2025.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Avril 2025.

2. Assurances BIAT a supporté, en 2025, un montant de 943 672 DT TTC relatif aux charges de mise à disposition de personnel de la BIAT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 20 Avril 2026.

3. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

Dans le cadre de la fusion absorption faite par la TUNISIE VALEURS de la BIAT CAPITAL un avenant à ladite convention a été signé entre TUNISIE VALEURS et Assurances BIAT.

A titre de rémunération tel que modifier par le nouvel avenant TUNISIE VALEURS perçoit :

- Une rémunération de performance calculée sur la base de 10% hors taxes du rendement excédent un rendement égal au TMM. Cette rémunération est payable une fois par an à la date d'anniversaire de l'ouverture du compte.
- Des frais de courtage en cas de transactions calculé au taux de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Des frais de tenue de compte de 250 dinars hors taxes.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20 Avril 2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de TUNISIE VALEURS la somme de 500 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 33 245 DT en 2025.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 20 Avril 2026.

4. En date du 10 Décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

Dans le cadre de la fusion absorption faite par la TUNISIE VALEURS de la BIAT CAPITAL un avenant à ladite convention a été signé entre TUNISIE VALEURS et Assurances BIAT.

A titre de rémunération tel que modifier par le nouvel avenant TUNISIE VALEURS perçoit :

- Une rémunération de performance calculée sur la base de 10% hors taxes du rendement excédent un rendement égal au TMM. Cette rémunération est payable une fois par an à la date d'anniversaire de l'ouverture du compte.
- Des frais de courtage en cas de transactions calculé au taux de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Des frais de tenue de compte de 250 dinars hors taxes.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31 Décembre 2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de TUNISIE VALEURS la somme de 250 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 37 939 DT en 2025.  
Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 20 Avril 2026.

5. En date du 01 Mai 2025, la société Assurances BIAT a conclu une convention de maintenance et de support avec la société « Value Digital Services ». Cette convention a pour mission la présentation des services de « Value Digital Services » pour le développement d'une application mobile ainsi qu'une application web pour la gestion des réclamations des clients d'Assurances BIAT.

A titre de rémunération « Value Digital Services » percevra :

- Des frais de maintenance et de support à hauteur de 80 000 dinars hors taxes annuellement.
- Des prestations de maintenance évolutive facturées aux taux journalier moyens de 750 dinars hors taxes.

Cette convention prend effet à la date de sa signature pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction. La convention peut être résilié par les contractants moyennant un préavis d'un mois notifié par lettre recommandé avec accusé de réception.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de frais de maintenance de 47 600 DT en 2025

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 20 Avril 2026.

6. En date du 21 Mars 2025, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 8 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 41 467 DT en 2025.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Avril 2025.

## I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2025 :

1. La société ASSURANCES BIAT a conclu des conventions de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu desquelles elle confie à celle-ci, la gestion des fonds à capital risque.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

Le tableau suivant résume l'ensemble des fonds gérés par la BIAT CAPITAL RISQUES ainsi que les commissions constatées en charge brutes en 2025 au niveau d'Assurances BIAT :

Nature	Date Souscription	Montants	Date Approbation	Commissions 2025
FG 2024	21/03/2024	5 000 000	15/04/2024	32 539
FG 2023	17/03/2023	4 000 000	06/04/2023	64 706
FG 2021	09/03/2021	4 000 000	08/09/2021	71 697
FG 2020	19/03/2020	5 000 000	08/04/2020	89 696
FG 2019	19/03/2019	4 000 000	04/04/2019	10 413
FG 2018	12/03/2018	1 500 000	05/04/2018	24 990
FG 2017	21/03/2017	2 000 000	26/04/2017	19 040
FG 2016	23/03/2016	2 000 000	21/04/2016	23 058
FG 2015	23/03/2015	1 500 000	01/04/2015	15 972
FG 2014	04/04/2014	1 000 000	26/03/2014	-
		<b>38 000 000</b>		<b>352 110</b>

2. Une convention de prestations de services a été conclue entre Assurances BIAT et la société « Value Digital Services » en vertu de laquelle cette dernière effectue une mission de développement d'une plateforme digitale « from scratch » sur plusieurs lots, conçue et développée exclusivement pour la société.

En contrepartie de ses prestations de services, la société « Value Digital Services » perçoit une rémunération d'un montant forfaitaire de 450 000 DT en hors taxes.

Le périmètre des prestations comprend le développement des fonctionnalités suivantes :

- Authentification : 1<sup>er</sup> accès, connexion, mot de passe oublié et déconnexion ;
- Profil client ;
- Consultation des polices auto individuelles ;
- Suivi des remboursements et sinistre auto (intégration avec DigiClaim) ;
- Devis/simulation ;
- Règlement des échéances ;
- Gestion des réclamations ;

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 20 Octobre 2022.

Par ailleurs, le montant de la rémunération forfaitaire est passé de 450 000 DT à 650 000 DT hors taxes.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 15 Avril 2024.

Cette convention prend effet à la date de sa signature et prend fin à la mise en production des fonctionnalités prévues.

En 2025, Assurances BIAT a constaté une charge brute relative aux prestations réalisées de 452 202 DT toutes taxes comprises.

3. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu deux contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne en bail pour usage de bureaux administratifs :

- Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel hors taxes de 10 320 DT.
- Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel hors taxes de 7 657 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1er janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

La charge de location de ces agences, constatée en 2025, est de 31 608 DT.

4. Les frais d'occupation par « Assurances BIAT » de l'agence de Bizerte ont été pris en charge par la « Protectrice » depuis l'exercice 2017 et devraient par la suite faire l'objet de facturation par cette dernière.

Dans ce cadre, la « Protectrice » a conclu en date du 27 Mars 2018, un contrat de location de locaux avec « Assurances BIAT » en vertu duquel la « Protectrice » donne en bail pour usage de bureaux administratifs une agence située à Bizerte d'une superficie de 55.4 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel hors taxes de 8 925 DT.

Le contrat de location est conclu pour une période d'une année commençant le 1er janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 décembre 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

Ainsi, la charge de location de cette agence constatée en 2025, est de 15 692 DT.

5. Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m<sup>2</sup> et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis et ce, moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;
- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et finissant le 30 avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014 et par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1er mai 2014 et finissant le 30 avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1er mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce, sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2025, se sont élevés à 41 583 DT hors TVA.

## **II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

### **II-1 : Rémunérations du Directeur Général**

La rémunération du Directeur Général, telle que fixé par la décision du conseil d'administration du 15 Juin 2023, est composée d'un salaire annuel servi sur 12 mois, d'une prime d'intéressement variable fixée, chaque année, d'avantage en nature sous forme de mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de carburant, d'une prise en charge des frais téléphoniques et de tickets restaurants.

En 2025 Assurances BIAT a constaté une charge brute de 594 413 (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 10 061 DT

### **II-2 : Rémunérations du Président du Conseil d'Administration :**

En date du 10 juin 2024, la société Assurances BIAT a conclu avec la société AM Consulting en Stratégie et Finance représenté par le Président du conseil d'Administration d'assurances BIAT une convention d'assistance d conseil et de supervision de la mise en œuvre des actions découlant des nouvelles ambitions du business plan de développement d'Assurances BIAT.

Cette convention s'étale du sur une période d'un an du 15 juin 2023 au 14 juin 2024 renouvelable par tacite reconduction.

Le montant de cette convention et de 111 830 DT à servir sur douze mensualités.

La charge brute supportée par la société, au titre de 2025, est de 111 830 DT.

### **II-3 : Rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit**

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2024 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2023 des jetons de présence d'un montant brut de 52 500 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2024 a décidé d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, au titre de l'exercice 2023, une rémunération d'un montant brut de 20 000 DT à répartir entre eux.

Le montant brut supporté par la société, en 2025, est de 72 500 DT.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 27 avril 2026

### **Les commissaires aux comptes**

La Générale d'Audit et Conseil  
Membre de MGI Worldwide  
Chiheb GHANIMI

P/ CABINET CMC  
Mr Chérif BEN ZINA